



Atlas social de la France

ISSN : 3100-0797

Éditeur : Espaces et Sociétés (UMR 6590 CNRS)

<https://atlas-social-de-france.fr/>

Autour de la mégabassine de Sainte-Soline le 25 mars 2023 : une bataille des récits

Juliette Morel et Florian Opillard



Photo : Noisette
lairederien "Banderole
pendant la
manifestation", Demonstration
against megabassines in
Sainte-Soline (25 March
2023), CC 4.0 BY.

🔗 <https://atlas-social-de-france.fr/index.php?id=1345>

DOI : <https://doi.org/10.48649/asf.1345>

Référence électronique

Juliette Morel et Florian Opillard, « Autour de la mégabassine de Sainte-Soline le 25 mars 2023 : une bataille des récits », *Atlas social de la France* [], eISSN : 3100-0797, *Luttes et mobilisations : manifester, bloquer, être réprimé-es*, mis en ligne le 25 septembre 2026, consulté le 25 septembre 2026. URL : <https://atlas-social-de-france.fr/index.php?id=1345> - DOI : <https://doi.org/10.48649/asf.1345>

Licence

CC 4.0 - BY



Autour de la mégabassine de Sainte-Soline

le 25 mars 2023 : une bataille des récits

Juliette Morel et Florian Opillard



Photo : Noisette
lairederien "Banderole pendant la manifestation", Demonstration against megabassines in Sainte-Soline (25 March 2023), CC 4.0 BY.

RÉSUMÉ

Français

L'affrontement autour de la mégabassine de Sainte-Soline a largement dépassé le cadre d'un conflit local sur l'irrigation pour devenir un moment politique national. À la violence de la confrontation sur les lieux de la mégabassine a succédé une bataille des récits, qui met au centre des débats les dispositifs de mise en visibilité de l'action policière et militante. Restituer leur dimension spatiale et temporelle est donc crucial pour comprendre la construction des récits postérieurs à l'événement.

INDEX

Mots-clés

conflit, méga-bassine, irrigation, violence, action policière, action militante, communication, récits, discours, justice

Index géographique

Sainte-Soline, Notre-Dame-des-Landes

SOMMAIRE

Sainte-Soline ou la politisation du maintien de l'ordre

Figure 1. Chronologie du déroulé des événements le 25 mars 2023 autour de la mégabassine de Sainte-Soline

Les stratégies de publicisation construisant Sainte-Soline comme problème public

Prolonger l'événement par l'attribution des responsabilités

TEXTE INTÉGRAL

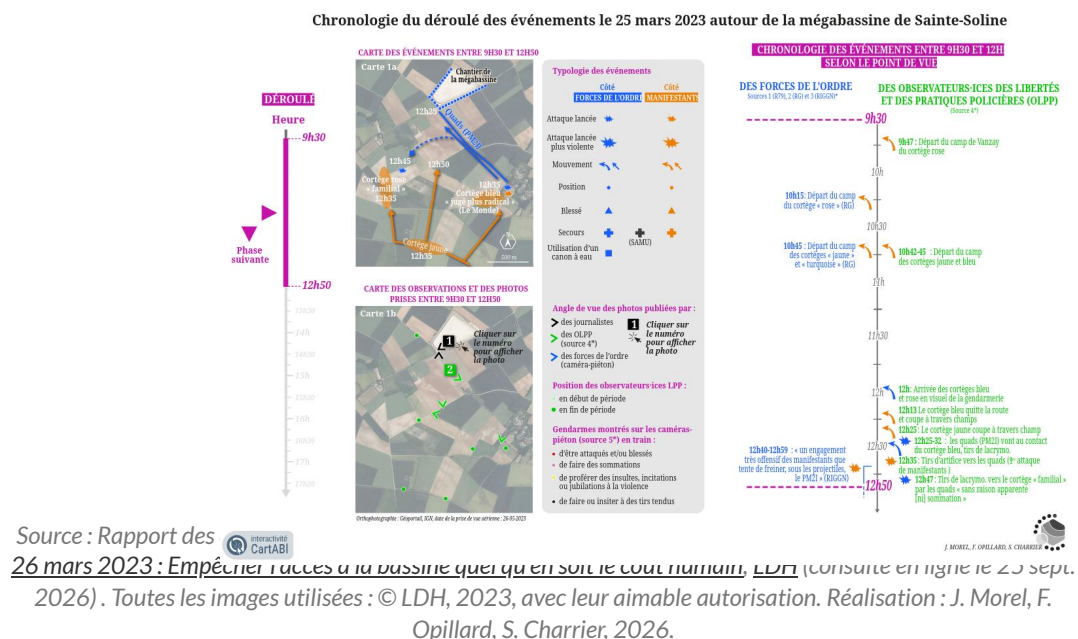
- 1 À Sainte-Soline, le 25 mars 2023, une mégabassine s'est muée en quelques heures en théâtre d'affrontements violents, puis, en quelques jours, en une bataille de récits à l'échelle nationale. Les infrastructures de pompage et de stockage pour l'irrigation cristallisent habituellement des conflits d'usage localisés autour de la ressource en eau, sans commune mesure avec l'ampleur de la séquence de mars 2023. Elle tient à un déplacement décisif : la contestation change d'échelle et se nationalise à travers la montée en expertise et en échelle des réseaux militants, tandis que le maintien de l'ordre se trouve lui aussi politisé, par des cadrages gouvernementaux et de nouvelles doctrines d'intervention. Dans ce contexte, la conflictualité ne se limite plus à l'affrontement physique, elle se prolonge dans lutte narrative. Les dispositifs d'observation et la circulation différenciée des images conditionnent ce qui devient visible, intelligible et imputable. Pour explorer les dimensions spatiale et temporelle de cette conflictualisation par le récit, nous avons construit deux figures. La première propose une chronologie comparant la version des forces de l'ordre (en orange) et celle des Observatoires des libertés et des pratiques policières (OLPP) présents sur place (en bleu). La seconde s'appuie sur une cartographie séquencée dans le temps, avec quatre cartes (1a, 2a, 3a, 4a) qui établissent ce qu'il est possible de comprendre de la spatialité des événements grâce aux différentes sources consultées, et qui sont mises en regard de quatre autres cartes (1b, 2b, 3b, 4b) localisant les dispositifs d'observation et de captation d'images mis en place sur les lieux.

Sainte-Soline ou la politisation du maintien de l'ordre

- 2 Pour comprendre l'événement politique et médiatique qu'a représenté cette séquence de contestation à Sainte-Soline, il faut revenir sur des éléments de contexte propres au champ militant d'une part, et au champ sécuritaire de l'autre.

- 3 Les organisations militantes qui participent à structurer les luttes contre les mégabassines s'appuient sur un ancrage local fort. C'est notamment le cas du collectif « Bassines Non Merci » (BNM), décrit par le sociologue Kévin Vacher, composé de petits exploitants et de riverains opposés à des projets voisins. Ce collectif est soutenu par des syndicats locaux mais aussi d'envergure nationale, comme la CGT ou Solidaires. Il s'insère plus largement dans la stratégie du collectif de lutte environnementale « Les Soulèvements de la Terre » qui, à partir de motifs de mécontentements localisés, s'attache à nationaliser la lutte contre les mégabassines en la médiatisant.
- 4 Si les réseaux militants et les motifs de mécontentement sont en partie les mêmes qu'à Notre-Dame-des-Landes, on observe à Sainte-Soline une rupture majeure dans le traitement politique et sécuritaire. À Notre-Dame-des-Landes, lorsque les évacuations interviennent en 2018 après plusieurs années d'une occupation militante des lieux, l'avantage tactique de la connaissance et de la préparation du terrain bocager est du côté militant. À Sainte-Soline, 3 200 gendarmes sont mobilisés dans un paysage ouvert de grandes parcelles agricoles, soit deux fois plus que les opérations d'évacuation qu'à Notre-Dame-des-Landes. Trois facteurs contribuent à expliquer la suite des événements : une tension sur la disponibilité des forces de gendarmerie qui entraîne un manque de formation, ainsi que le caractère inadapté des armements côté forces de l'ordre, une maîtrise des techniques de guérilla du côté des manifestants. Le but de l'opération de maintien de l'ordre est d'empêcher l'installation d'une ZAD, par une combinaison de garde statique de la mégabassine et d'une manœuvre mobile du peloton motorisé d'intervention et d'interpellation (PM2I, composé d'une vingtaine de quads).
- 5 En amont de la mobilisation de mars 2023, les questions d'ordre public liées aux mobilisations environnementales font l'objet d'une politisation manifeste, notamment via l'emploi du terme d'« écoterroriste » par le Ministre de l'intérieur Gérard Darmanin dès octobre 2022 à propos des militants. Cette politisation place l'échelon préfectoral dans un étau complexe, entre intransigeance politique et obligation de résultat sur le terrain. Un dernier élément de contexte explique le niveau de violence observé sur les corps militants et policiers, celui de l'évolution du schéma national de maintien de l'ordre qui préconise depuis 2016 l'emploi d'unités « au contact » des manif-

Figure 1. Chronologie du déroulé des événements le 25 mars 2023 autour de la mégabassine de Sainte-Soline



Sources policières

- 1. « Premier bilan de la manifestation interdite des 24-26 mars à Sainte-Soline », rapport de la Préfecture des Deux-Sèvres, 27/03/2023 (R79).**
- 2. « Premier bilan des opérations d'ordre public du 24-26 mars à Sainte-Soline (79) », rapport de la Gendarmerie nationale, 27/03/2023 (RG).**
- 3. « Compte-rendu de la mission d'inspection relative aux conditions d'emploi du lanceur de balles de défense (LBD) par un peloton motorisé d'intervention et d'interpellation (PM21) de la Garde républicaine », IGGN 4/04/2023 (RIGGN).**

Observateurs·ices des libertés et des pratiques policières (OLPP)

- 4. « Sainte-Soline. 24-26 mars 2023. Empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain », rapport des Observatoires des libertés et des pratiques policières (OLPP), 10/07/2023.**

Sources médiatiques

- 5. « La Manifestation de Sainte-Soline vue par les gendarmes », vidéo Médiapart, 5/11/2025.**

Les stratégies de publicisation construisant Sainte-Soline comme problème public

- 6 Le niveau de violence atteint ce jour-là est remarquable, mais il n'explique pas à lui seul la visibilité de la séquence et la durée des débats qu'elle a suscité.
- 7 La présence d'élues d'envergure nationale, comme Marine Tondelier, à l'époque secrétaire nationale du parti EELV et Sandrine Rousseau, députée de Paris, constitue la première modalité de publicisation du problème local. Elles forment, avec d'autres manifestants élus, un cordon de protection de blessés entre 13h40 et 14h03, à l'écart des affrontements les plus intenses (carte 3a). Cette stratégie permet à la

fois d'envoyer le signal que des personnes sont blessées, d'user de la protection supposée que confère leur fonction politique, et de provoquer un événement si celle-ci n'était pas respectée par les gendarmes. L'action sera abondamment reprise et discutée dans les médias. La présence de l'Observatoire des libertés et des pratiques policières est aussi déterminante dans la construction du problème public. Comme on peut le voir sur les cartes 1b à 4b (cartes du bas), des observateurs sont dispersés sur les lieux de la manifestation. Leur restitution minutée est publiée dans un rapport qui crée un effet d'exhaustivité, comme le montre la densité des événements documentés en bleu sur la chronologie.

- 8 Le ministère de l'intérieur a lui aussi travaillé à la visibilisation des événements. D'abord, des journalistes de l'émission Complément d'enquête ont été accrédités par le ministère de l'intérieur et positionnés auprès du colonel de gendarmerie sur le coin Sud de la mégabassine (carte 1b et photographie n°1). Ensuite, la préfecture des Deux-Sèvres et la Direction générale de la gendarmerie nationale communiquent rapidement par la publication en ligne de deux rapports et d'une planche photographique des affrontements et des armements saisis par les gendarmes. Enfin, les prises de parole télévisuelles du Ministre de l'intérieur et de la préfète des Deux-Sèvres visent à criminaliser publiquement les manifestants et à se défendre des accusations d'obstruction à la prise en charge médicale des blessés.

Prolonger l'événement par l'attribution des responsabilités

- 9 Au-delà du changement d'échelle des débats observé à l'occasion de l'affrontement de Sainte-Soline, on assiste à une évolution des objets débattus eux-mêmes : à la légitimité de la retenue d'eau s'ajoute un questionnement sur l'origine de la violence.
- 10 En amont de la confrontation physique, les militants écologistes viennent pointer l'absurdité socio-environnementale des mégabassines, et usent de tactiques juridiques pour mettre en cause leur légalité. Ces stratégies débouchent sur un jugement à la Cour administrat-

ive d'appel de Bordeaux le 18 décembre 2024, qui déclare quatre mégabassines – dont celle de Sainte-Soline – illégales.

- 11 Après les affrontements de Sainte-Soline, c'est la responsabilité de la violence qui polarise la discussion publique. Est-elle le fait de militants radicaux prêts à en découdre, comme le déclare le ministère, ou plutôt de forces de l'ordre qui auraient initié les affrontements et tiré plus de 5 000 grenades en deux heures (événements de 12h25 sur la chronologie et le bilan) ? Les termes de cette opposition sont âprement débattus dans les médias, qui deviennent des parties prenantes de la controverse en apportant régulièrement des éléments nouveaux. Ainsi le journal *Le Monde* publie quelques jours après les affrontements un article comprenant un enregistrement qui « prouve[rait] que le SAMU n'a pas eu le droit d'intervenir », ce qui a obligé la préfète des Deux-Sèvres à produire un contre discours médiatique immédiat. Quatre personnes blessées ont ensuite porté plainte auprès du parquet de Rennes et de l'Inspection générale de la gendarmerie nationale pour violences aggravées et non-assistance à personne en danger, projetant ainsi le débat dans l'arène judiciaire. Un peu plus tard, alors que le procureur de la République de Rennes doit rendre son jugement le 4 décembre 2025 (classé finalement sans suite), *Médiapart* et *Libération* publient le 5 novembre 2025 des montages de vidéos des caméras-piétons des gendarmes sur place à Sainte-Soline. La géolocalisation de ces images et leur séquençement temporel suggèrent que les nombreux tirs tendus ordonnés par le commandement (cartes 2b et 3b) sont accompagnés d'une violence verbale, qui se prolonge bien au-delà des affrontements physiques (carte 4b). Ces insultes et des propos relevant de l'appel au meurtre ont entraîné l'ouverture de nouvelles enquêtes administrative et parlementaire, et une saisie du procureur de la République.
- 12 Dans cette controverse, les cartes tiennent une place de choix du côté des journalistes et des militants, qui en font un usage régulier pour comprendre et montrer le déroulé de la bataille de Sainte-Soline, et renforcer la légitimité de leurs récits. Au contraire, les forces de l'ordre, qui en font pourtant un usage tactique – comme l'attestent les images du Colonel V., carte topographique à la main en haut de la mégabassine le 25 mars 2025 face aux manifestants – n'y ont pas recours dans leur communication postérieure.

- 13 À Sainte-Soline, l'attribution des responsabilités est un processus d'aller-retour entre l'arène médiatique et l'arène judiciaire. Elle est hautement dépendante des dispositifs de mise en visibilité et de leur mise en scène publique. En plus des violents affrontements physiques, Sainte-Soline est devenue une lutte narrative, dont le carburant est la divulgation de l'information, dans sa dimension chronologique et spatiale.
-

Les coulisses de la planche

Cette planche est partie d'une question en apparence simple : que s'est-il réellement passé à Sainte-Soline le 25 mars 2023 ? Répondre de manière univoque à cette question s'est rapidement avéré impossible, tant les récits de cette journée diffèrent. C'est de cela dont nous avons finalement voulu rendre compte cartographiquement, car il semble que la mise en récits et leur publicisation sont aujourd'hui des enjeux majeurs des luttes sociales et environnementales. Du fait de la controverse médiatique que l'événement annonçait et a effectivement provoquée, les sources documentaires et médiatiques produites sur les événements de mars 2023 à Sainte-Soline sont particulièrement nombreuses et proposent plusieurs points de vue sur les événements. Les parties en présence – manifestants, forces de l'ordre, observateur·ice·s extérieurs, journalistes – ont chacune consigné leur version des faits dans des rapports, articles ou vidéos mis à disposition de toutes et tous. Constatant les écarts voire les contradictions entre les descriptions présentes dans ces différentes sources, et donc l'impossibilité d'un compte rendu consensuel de l'événement, nous avons décidé de faire de ces mises en récit et de leur publicisation le véritable sujet de cette planche cartographique. Par ailleurs, dans le format qui est celui d'une planche d'atlas, il n'était pas possible de restituer les échanges qui ont émaillé, pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois, le débat public autour de la difficile prise en charge des blessés sur place, voire l'interdiction de cette prise en charge en raison d'un potentiel ordre de la préfecture. Cette controverse a été alimentée par un ensemble de publications a posteriori

dans la presse écrite ou dans des reportages et interventions télévisuels. Nous avons fait le choix de limiter le corpus aux publications qui ont suivi de près la mobilisation. Pour clarifier ce positionnement, il est donc primordial de décrire minutieusement dans ces « coulisses de la planche » le corpus que nous avons mobilisé, l'origine et le statut des documents qui le composent.

Nous avons sélectionné une série de sources primaires au cœur de notre travail de séquençage et de localisation des événements. Il s'agit d'une part de deux rapports des forces de l'ordre, [1] un de la Préfecture des Deux-Sèvres intitulé « Premier bilan de la manifestation interdite des 24-26 mars à Sainte-Soline », composé de 12 pages et publié le 27 mars 2023, soit deux jours après les faits, et [2] un de la Gendarmerie nationale, intitulé « Premier bilan des opérations d'ordre public du 24-26 mars à Sainte-Soline (79) », composé de 6 pages et publié également le 27 mars 2023. D'autre part, nous disposons [3] d'un rapport très circonstancié établi par un regroupement de plusieurs Observatoires des libertés et des pratiques policières (que nous désignerons par OLPP dans le reste du texte) créés depuis 2016 à l'initiative d'antennes locales de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Le rapport est intitulé « Sainte-Soline. 24-26 mars 2023. Empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain », composé de 164 pages et publié le 10 juillet 2023, c'est-à-dire trois mois après les faits. Il est la synthèse des observations menées sur le terrain par 18 observateur·ice·s identifiables et indépendant·e·s, c'est-à-dire « indépendant·e de l'État, [et ne participant] pas à la manifestation » (p. 4), regroupés en cinq équipes. Concernant les conditions d'observation, le rapport note que « la préfète des Deux Sèvres et le préfet de la Vienne ont refusé in extremis l'application de la protection, de droit [à l'instar des journalistes], aux différent·e·s observateur·rice·s présent·e·s sur le terrain » (p. 3) et qu'« il est possible que certains événements dans le déroulement de la manifestation n'aient pu être observés, les observateur·ice·s n'ayant pas eu la capacité de couvrir l'ensemble des interactions avec les forces de l'ordre » (p. 36) – notamment parce qu'aucun·e observateur·ice n'a été admis du côté des forces de l'ordre. Ainsi, nous pouvons noter à propos de la position de ces observateur·ice·s que, bien qu'indépendant·e·s, iels se

placent, au moins physiquement, du côté des manifestants. Une quatrième source a été décisive dans notre démarche : [4] la vidéo « La Manifestation de Sainte-Soline vue par les gendarmes », publiée par le média indépendant Mediapart le 5 novembre 2025, soit plus de deux ans et demi après les faits. Cette source peut être qualifiée de mixte, car c'est un montage produit et commenté par Mediapart, à partir d'une sélection d'images filmées par les caméras-piétons que portaient les gendarmes le 25 mars 2023 à Sainte-Soline, et dont ils avaient choisi d'actionner l'enregistrement. Ces images n'ont pas été rendues publiques par la Gendarmerie nationale elle-même, et selon les dires du ministre de l'intérieur Laurent Nuñez, n'auraient légalement pas pu être consultées par ses services, sauf dans le cadre d'une enquête administrative, précisément demandée par le ministre suite à la publication des vidéos.

Une asymétrie demeure en termes de quantité d'informations, de fréquence de publication et de précision dans les descriptions entre le corpus produit par les autorités et les documents à charge contre les opérations de sécurisation. La circonscription du corpus à ces quatre documents principaux rend compte de manière la plus fidèle possible de la construction de l'information de part et d'autre concernant l'événement de Sainte-Soline. Ces sources primaires ont été complétées par des sources secondaires qui ont permis de lever certains doutes et d'apporter des éléments de contexte : planche photographique de la Gendarmerie, l'émission de télévision *Complément d'enquête*, « Manifs : la guerre est déclarée » (France télévision, diffusée le 6 avril 2023), des articles de presse spécialisée, des entretiens informels avec des gendarmes, une préfète et des manifestants, etc. – nous en faisons une liste exhaustive à la fin de ces coulisses méthodologiques. Nous avons conscience d'avoir laissé de côté un pan entier de documents visuels potentiellement très riche, à commencer par les publications sur les réseaux sociaux et les images produites par les manifestant·e·s. Le traitement de ces sources nécessiterait un travail de recherche à part entière, à notre connaissance encore jamais mené, dont l'ampleur excède le cadre de cette planche.

C'est à partir des quatre sources primaires que nous avons établi la chronologie (partie droite de l'infographie), le bilan (dernière phase de l'animation) et les cartes (partie gauche de l'infographie). Pour la chronologie, nous avons retenu les événements dont l'horaire était clairement indiqué dans les sources. Nous constatons que de part et d'autre la plupart des événements sont accompagnés d'un horaire précis, comme pour garantir la rigueur des rapports. Néanmoins, nous notons que ces horaires ne coïncident pas toujours (jusqu'à avoir fait débat, voire mis en lumière le scandale de la gestion des secours par la Préfecture), et qu'il existe une différence flagrante de densité de part et d'autre de la ligne de temps, entre les événements rapportés par les forces de l'ordre en bleu à gauche et ceux rapportés par les OLPP en orange à droite – les premiers étant beaucoup moins nombreux et moins précis que les seconds, les premiers ne pointant que des actions des manifestants sans quasiment jamais mentionner celles des forces de l'ordre.

Pour la cartographie, nous avons différencié la cartographie des événements tels qu'il est possible de les fixer et de les localiser en croisant ces sources primaires (série de cartes du haut, cartes 1a à 4a – rappelons que notre question de départ était « que s'est-il réellement passé à Sainte-Soline ? »), et la cartographie des observations et images que chacune de ces sources a rendues publiques (série de cartes du bas, carte 1b à 4b). Il est important que ces deux séries de cartes soient mises en regard l'une avec l'autre car ce que l'on sait de l'événement (cartes du haut, notées "a") est parfaitement dépendant de ce que l'on a pu en voir (cartes du bas, notées "b"). Dans la seconde série des cartes "b" qui constitue l'apport principal de cette visualisation, l'objectif était de visualiser les stratégies spatiales mises en place lors de l'événement pour le documenter de part et d'autre. Pour cela, nous avons :

- reporté sur nos cartes toutes les localisations des observateur·ice·s des OLPP indiquées dans leur rapport via des cartographie précises (points verts) ;
- localisé toutes les photos intégrées au rapport des OLPP avec leurs angles de vue (angles verts). Ces localisations et angles de vue ont

pu être établis en croisant la localisation des observateur·ice·s, l'horaire de prise de vue des photographies indiqué précisément et systématiquement dans le rapport, d'autres prises de vue issues de cette même source ou d'autres sources et l'orthophotographie qui nous sert de fond de carte (IGN, prise en mai 2023). Les couleurs et limites des champs que l'on y distingue ont été utiles pour positionner certaines photos ;

- localisé toutes les scènes vidéos issues des caméras-piétons des gendarmes, sélectionnées et montées par *Mediapart*. En bas de chaque vidéo sont indiquées automatiquement l'heure et les coordonnées géographiques (en WGS84) de la prise de vue. Nous avons également catégorisé les images selon les actions qu'elles montrent : des gendarmes attaqués ou blessés, des gendarmes faisant des sommations, des gendarmes proférant des insultes, paroles incitant à la violence ou jubilant de la violence exercée, et enfin des gendarmes effectuant des tirs tendus ou incitant à effectuer des tirs tendus, proscrits par le Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) – un point rouge, jaune, rose ou noir représente chaque scène filmée et rendue publique.

Nous précisons que la Gendarmerie a mis à disposition un rapport photographique le 27 mars 2023 que nous aurions également aimé intégrer à la cartographie. Malheureusement, les informations présentes sont impossibles à exploiter car aucune des photographies n'y est horodatée, localisée, ou localisable.

Ainsi avons-nous pu matérialiser le fait que cette scène d'affrontement avait été filmée, photographiée, minutée de manière exceptionnelle et semble-t-il sous toutes les coutures. Les images ont été publicisées, ont beaucoup circulé, ont été commentées. Malgré tout, il reste manifestement des angles morts qui alimentent la controverse et empêchent d'établir la vérité de manière irréfutable.

BIBLIOGRAPHIE

Articles

CARAUSSE, R., & TABOURET, S. (2025).
« Éclairer les débats sur les
mégabassines : paradigmes de gestion,

controverses et imaginaires », *Géoconfluences*. Consulté sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-critique-des-ressources/articles/gestion-controverses-imaginaires-debats-retenues-de-substitution-marais-poitevin>.

CAZAUX, R. (2025). « L'expérience située d'un public et de ses problèmes : écologie d'un rassemblement à Sainte-Soline (France) », *Geographica Helvetica*, n°80, pp. 509-525. DOI : [10.5194/gh-80-509-2025](https://doi.org/10.5194/gh-80-509-2025).

LOUIS, V. (2023). « Le maintien de l'ordre à Sainte-Soline : entraves partout... », *La Revue des droits de l'homme*. DOI : [10.4000/revdh.17195](https://doi.org/10.4000/revdh.17195).

VACHER, K. (2023). « Sous les bassines de Sainte-Soline. Notes sur les mobilisations écologiques locales et leurs répressions », *Métropolitiques*. DOI : [10.56698/metropolitiques.1926](https://doi.org/10.56698/metropolitiques.1926).

Corpus documentaire

Sources primaires

[1] Préfecture des Deux-Sèvres. (2023, 27 mars). *Premier bilan de la manifestation interdite des 24-26 mars à Sainte-Soline*. Consulté sur <https://lavoixdugendarme.fr/wp-content/uploads/2023/03/Premier-bilan-des-manifestations-interdites-Prefecture-des-Deux-Sevres.pdf>.

[2] Gendarmerie Nationale. (2023, 27 mars). *Premier bilan des opérations d'ordre public du 24-26 mars à Sainte-*

Soline (79). Consulté sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/288964-bilan-des-operations-dordre-public-du-24-26-mars-sainte-soline?xtor=RSS-719>.

[3] IGGN. (2023, 3 avril). *Compte-rendu de la mission d'inspection relative aux conditions d'emploi du lanceur de balles de défense (LBD) par un peloton motorisé d'intervention et d'interpellation (PM21) de la Garde républicaine*. Consulté sur <https://lavoixdugendarme.fr/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-IGGN-LB D-Sainte-Soline.pdf>.

[4] Observatoire des Libertés Publiques et des Pratiques Policières. (2023, 10 juillet). *Sainte-Soline, 24-26 mars 2023. Empêcher l'accès à la bassine quel qu'en soit le coût humain*. Consulté sur https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-final-10.07.23_DEF.pdf.

[5] Poloni C., Wojcik L. (2025, 5 novembre). « La Manifestation de Sainte-Soline vue par les gendarmes ». *Mediapart*. Consulté sur <https://www.mediapart.fr/journal/france/051125/faut-leur-tirer-dans-la-gueule-la-manifestation-de-sainte-soline-vue-par-les-gendarmes>.

Sources secondaires

Entretien, officier de gendarmerie, 2024.

« Sécuriser les conflits environnementaux en France métropolitaine », séminaire de recherche en présence de la préfète honoraire Nicole Klein, organisé par Florian Opillard à l'Institut de recherches stratégiques de l'École militaire, 20 mai 2025.

Complément d'enquête. (2023, 6 avril). *Manifs : la guerre est déclarée*. France télévision, France.

Poloni C., Wojcik L. (2026, 26 janvier). « Sainte-Soline : comment les gendarmes se sont tiré une balle dans le pied ». *Mediapart*, Consulté sur <https://www.mediapart.fr/journal/france/260126/sainte-soline-comment-les-gendarmes-se-sont-tire-une-balle-dans-le-pied>.

La Voix du Gendarme. (2025, 11 novembre). « Le colonel(ER) Philippe Cholous, expert en maintien de l'ordre revient sur la controverse de sainte-soline ». *La Voix du Gendarme*, Consulté sur <https://lavoixdugendarme.fr/le-colonel-er-philippe-cholous-expert-en-maintien-de-lordre-revient-sur-la-controverse-de-sainte-soline/>.

La Voix du Gendarme. (2022, 1er décembre). « Les leçons de l'opération

de rétablissement de l'ordre à Sainte-Soline ». *La Voix du Gendarme*.

Consulté sur <https://lavoixdugendarme.fr/les-lecons-de-loperation-de-retablissement-de-lordre-a-sainte-soline/>.

La Voix du Gendarme. (2023, 29 mars). « Tirs au LBD depuis un quad à Sainte-Soline : les gendarmes ont agi en légitime défense, conclut l'IGGN ». *La Voix du Gendarme*. Consulté sur <http://lavoixdugendarme.fr/tirs-au-lbd-depuis-un-quad-a-sainte-soline-les-gendarmes-ont-agi-en-legitime-defense-conclut-liggn/>.

La Voix du Gendarme. (2023, 29 mars). « Sainte-Soline. Le Général Bertrand Cavallier prône l'adéquation des moyens face aux milices extrémistes ». *La Voix du Gendarme*. Consulté sur <http://lavoixdugendarme.fr/sainte-soline-le-general-bertrand-cavallier-prone-la-dequation-des-moyens-face-aux-milices-extremistes/>.

AUTEUR.E.S

Juliette Morel

Juliette Morel est géomaticienne, cartographe et géographe. Elle est maîtresse de conférence à l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et membre du laboratoire Lab'URBA. Ses travaux de recherche portent sur la production de données géonumériques et l'utilisation de géovisualisations pour l'exploration de corpus principalement textuels. Elle travaille en contexte d'interdisciplinarité, à la rencontre de la géomatique, de la géographie, de la littérature, de l'histoire ou encore du droit, pour construire des jeux de données géographiques issus de sources difficilement accessibles, alternatives, voire minorisées, et ainsi contribuer en pratique à développer des approches critiques de l'information géographique numérique.

juliette.morel@u-pec.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/199176132>

HAL : <https://cv.archives-ouvertes.fr/juliette-morel>

Florian Opillard

Florian Opillard est géographe, chercheur à l'Institut de recherches de l'École militaire et chercheur associé au Crisis Lab de Sciences Po Paris. Docteur de l'École des hautes études en sciences sociales (2018), ses recherches de thèse interrogeaient la dimension spatiale des mouvements sociaux urbains dans des contextes de crises urbaines. Ses travaux contemporains portent sur la géographie critique du fait militaire et la sécurité climatique. Il analyse ainsi les dispositifs de gestion de crise militaires, en prenant appui sur des enquêtes menées dans le cadre du projet ANR « ARMY » (CEVIPOF/IRSEM) dont il était le coordinateur scientifique. Il s'attache, au sein du PEPR TRACCS « GEOSIC », aux effets sécuritaires de la modification du climat. Plus généralement, il cherche à construire une approche critique des questions de sécurité depuis la géographie, en construisant des ponts entre géographie, sociologie et sciences politiques.

florian.opillard@irsem.fr

IDREF : <https://www.idref.fr/234852852>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-5360-5095>